



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SNOSAN

Accidentologie plaisance et loisirs nautiques

Bilan 2019



Au moment de la diffusion de cette plaquette d'information, la filière du nautisme et de la plaisance fait l'objet d'une stricte mesure de confinement jamais observée jusqu'à présent. Il est apparu utile d'en rendre compte brièvement dans le présent document. L'activité opérationnelle des CROSS paraît être un indicateur pertinent reflétant le volume d'activité en mer.

Les activités d'assistance et de sauvetage en mer baissent de 25% en mars 2020 par rapport à mars 2019. Le confinement a généré une baisse de 70% de l'activité d'assistance et de sauvetage à partir du 16 mars.

Dans le domaine du nautisme et de la plaisance, il est observé une chute de 80% des opérations d'assistance et de sauvetage à partir du 16 mars 2020 puis de 91% à partir du 27 mars. Les dernières opérations conduites concernent des plaisanciers en navigation internationale (15 opérations semaine 14 en 2020 vs 96 en 2019).

L'ACCIDENTALITÉ DE LA PLAISANCE ET DES LOISIRS NAUTIQUES - BILAN 2019

AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE :

Les statistiques élaborées sur la base des rapports d'opérations « SITREP » des CROSS ne reflètent ni l'accidentologie totale survenue au-delà de la bande des 300 m ni même l'activité globale des CROSS.

En effet :

- d'une part, les CROSS, comme les autres acteurs « institutionnels » du sauvetage, ne sont pas systématiquement sollicités lors de la survenance d'événements de mer ;
- d'autre part, les CROSS n'établissent pas systématiquement de SITREP à l'issue d'une opération ; les opérations « mineures » pouvant n'être mentionnées que sur leur main courante.

Un risque de sous-évaluation existe pour les sports et loisirs nautiques qui se pratiquent en zone très côtière et pour lesquels les opérations sont souvent déclenchées depuis la terre sans intervention du CROSS.

Sous ces réserves, les données recueillies par le SNOSAN à partir des remontées d'informations effectuées par les CROSS demeurent une précieuse source d'informations pour l'établissement et la hiérarchisation des facteurs de la survenance d'événements de mer et de la gravité de leurs conséquences, lorsque de tels événements sont recensés.

Les données SNSM, SDIS et SAMU viennent enrichir les données des CROSS.

Les données sont principalement scindées entre opérations portant sur les activités plaisance d'une part et sur les loisirs nautiques d'autre part.

La plaisance comprend les voiliers habitables, les navires à moteur jusqu'à 8 mètres et de plus de 8 mètres ainsi que les annexes.

Les loisirs nautiques comprennent toutes les activités à partir de flotteurs non intégrés dans la plaisance (voile légère, kite surf, jet ski, canoë kayak, etc.) ainsi que toutes les activités sans flotteurs (baignade, plongée, isolement par la marée, etc.)

Notons enfin que l'année 2019 correspond à une période charnière au cours de laquelle le nouveau dispositif informatique de gestion des opérations dénommé SEAMIS a été progressivement installé au sein des différents CROSS.

SOMMAIRE :

Synthèse de l'année 2019 – Plaisance et loisirs nautiques

1. Bilan 2019 des opérations dédiées à la plaisance

- 1.1 Evolution du nombre d'opérations dédiées à la plaisance
- 1.2 Evolution du nombre d'opération sur les annexes
- 1.3 Répartition par types d'opérations coordonnées par les CROSS
- 1.4 Identification des événements à l'origine des opérations
 - 1.4.1 Le facteur matériel
 - 1.4.2 La distance à la côte
- 1.5 Le bilan humain
- 1.6 Le paradoxe des saisons
- 1.7 Les événements marquants
- 1.8 Conclusion et préconisations sur la Plaisance

2. Bilan des opérations dédiées aux loisirs nautiques à revoir

- 2.1 Bilan global par opération, par flotteur et bilan humain
- 2.2 Bilan kite surf
- 2.3 Bilan canoë kayak
- 2.4 Bilan Isolement par la marée/envasé
- 2.5 Bilan plongée
- 2.6 Nouvelles pratiques

3. Données complémentaires

- 3.1 Données complémentaires SNSM
- 3.2 Données SDIS
- 3.3 Données à caractère médical
- 3.4 Conclusion et préconisations sur les Loisirs Nautiques

Synthèse de l'année 2019 – Plaisance et loisirs nautiques

En 2019, la pratique de la plaisance et de loisirs nautiques a généré une importante activité de coordination d'opérations d'assistance et de sauvetage :

- les CROSS ont ainsi coordonné 8 841 opérations en 2019 contre 8 740 en 2018. L'augmentation sur un an est donc faible mais est significative par rapport à 2017 (12,5 %) [Q1738] ;

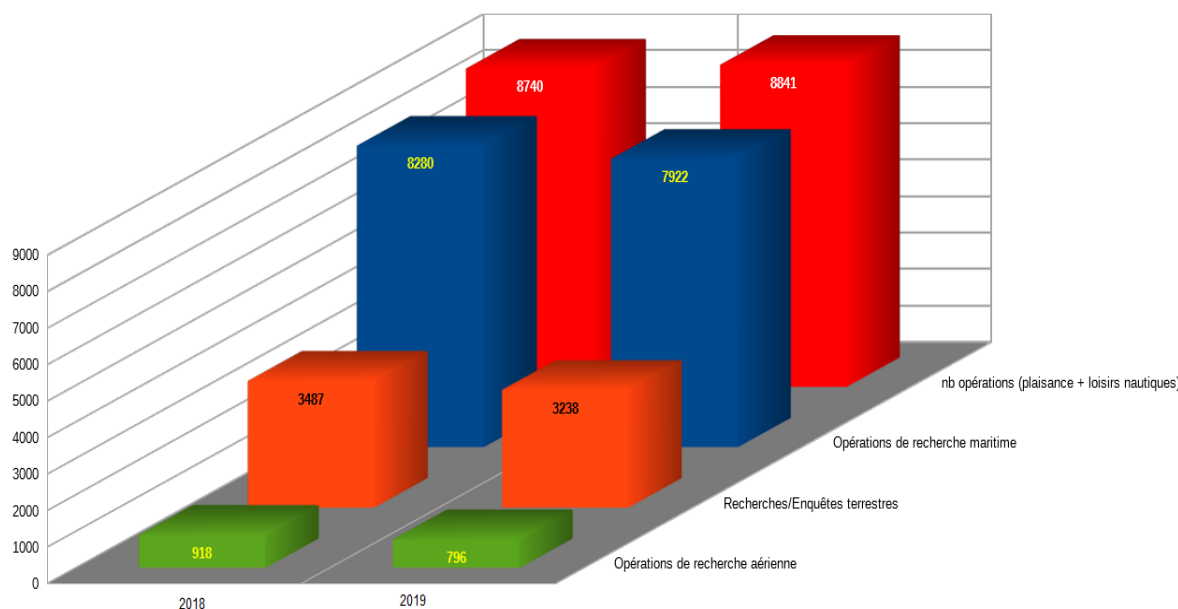
Sur ces 8 841 opérations 6533 concernent la plaisance [Q 1817] et 2 366 les loisirs nautiques [Q1749]¹

- 792 opérations ont été conduites directement par la SNSM sans émission de SITREP

- 176 personnes sont décédées ou portées disparues (54 en plaisance et 122 en loisirs nautiques). [Q1743, 1785,1786, 1814, 1815, 1816]

Le graphique ci-dessous illustre la répartition de l'engagement des moyens de secours nautiques, terrestres et aériens.

■ Opérations de recherche aérienne ■ Recherches/Enquêtes terrestres ■ Opérations de recherche maritime ■ nb opérations (plaisance + loisirs nautiques)



Entre 2018 et 2019 le nombre d'opérations coordonnées par les CROSS a augmenté mais on note une légère diminution de l'engagement des moyens notamment due à un accroissement du nombre de "personnes tirées d'affaire seules" (+10%). [Q 1787, 1799, 872]

¹ La somme des 2 correspond à 58 de plus que le total de 8 841 mais cela s'explique par des opérations ayant concerné à la fois une activité plaisance et loisirs nautiques

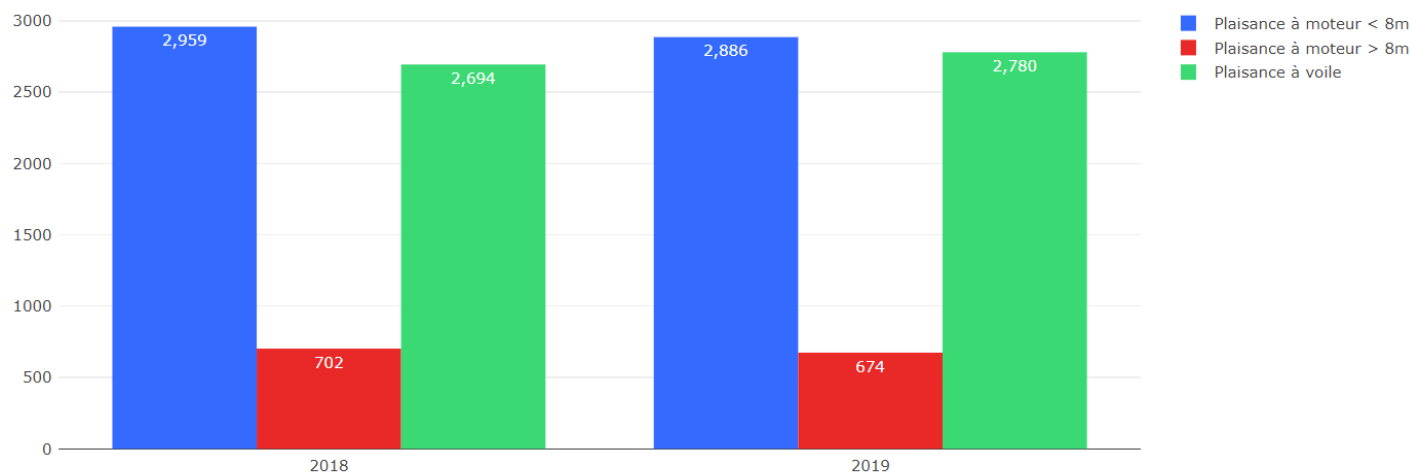
1. Bilan 2019 des opérations dédiées à la plaisance

La navigation de plaisance (hors plongée et avec les annexes), représente en 2019 :

- 6 533 opérations [Q1817] dont 193 opérations portant sur des annexes.
- plus d'un tiers des navires impliqués à la suite d'une avarie de propulsion ;
- 54 personnes décédées ou disparues (71 en 2018) ;
- 2 616 personnes secourues en 2019, contre 2 454 en 2018, soit une augmentation de 6,2 % ;
- 11 213 personnes assistées en 2019, contre 10 178 en 2018, soit une augmentation de 9,3 % ;
- plus de 57% des alertes ont été transmises grâce au téléphone portable : dans 31% des cas en mer et dans 26 % des cas à terre, proportions qui ne cessent de se renforcer au long des années

1.1 Evolution du nombre d'opérations portant sur les navires de plaisance

Evolution du nombre d'opérations sur activité de plaisance :



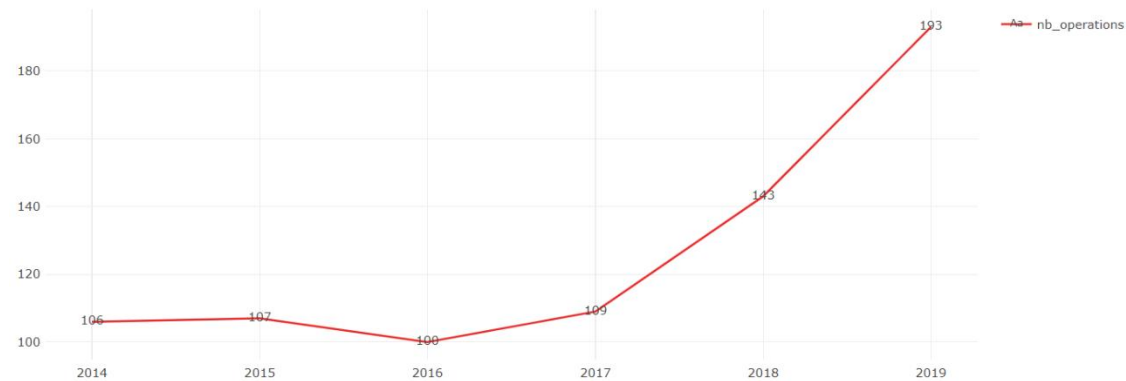
[Q1817]

L'année 2019 connaît par rapport à l'année passée une légère hausse de 3.20 % pour les voiliers.

Le SNOSAN note que les navires battant pavillon étranger représentent 20 % du total des voiliers impliqués et plus de 26 % du total des navires à moteurs [Q1193 et 1195].

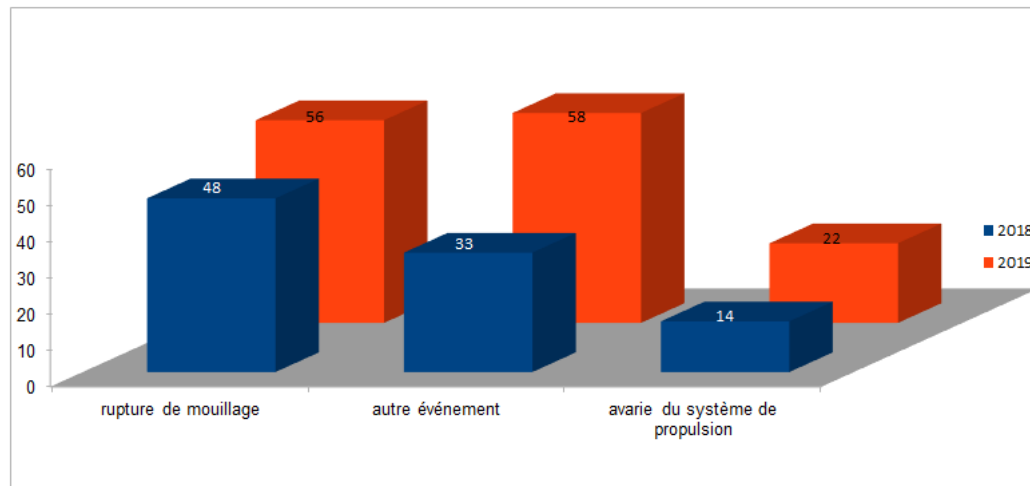
1.2 Evolution du nombre d'opérations sur les annexes

Le nombre d'opérations sur les annexes a augmenté en 2019 (+36,81 % par rapport à 2018)



[Q175]

L'origine des 3 principaux événements sur les annexes proviennent essentiellement [Q1770] :



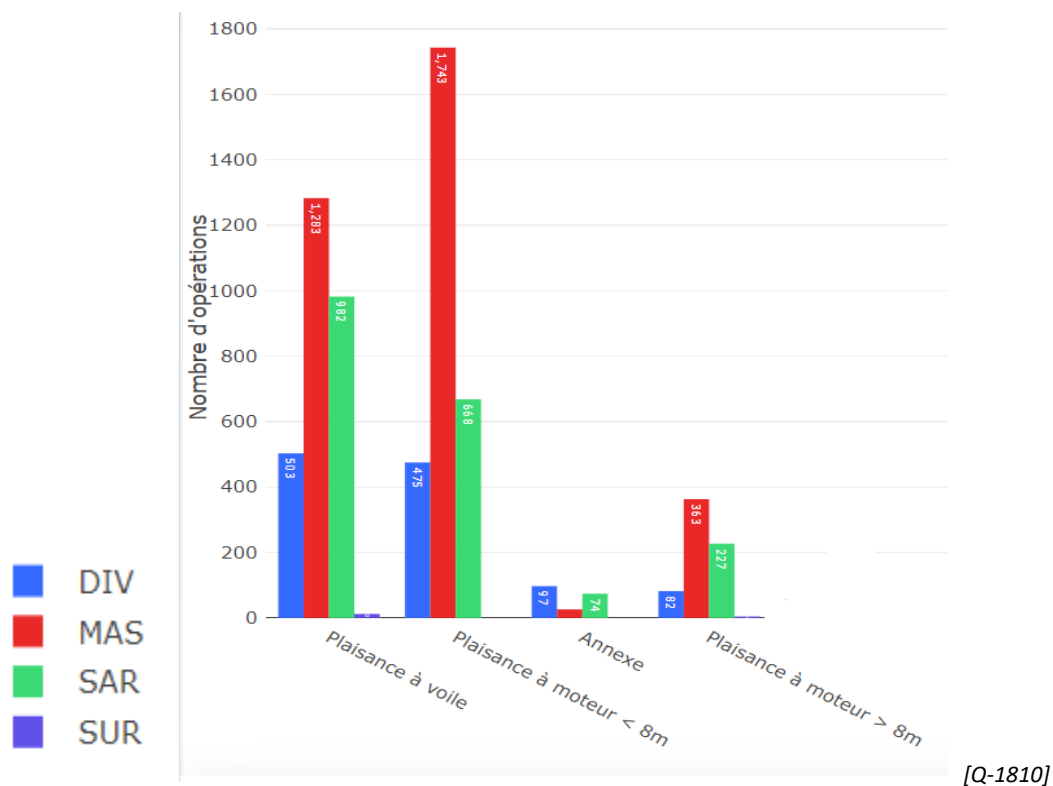
Notons que l'avarie du système de propulsion représente une augmentation de 57,14 %. La catégorie "autre événement" pose question. L'arrivée du dispositif SEAMIS dans les CROSS permettra probablement de mieux connaître l'origine des événements.

1.3 Répartition par type des opérations coordonnées par les CROSS

Les CROSS coordonnent 4 types d'opérations :

- recherche et sauvetage (« SAR ») ;
- assistance aux biens (« MAS ») ;
- surveillance (« SUR ») : simple surveillance d'une situation à risque ;
- diverses (« DIV ») : opérations difficiles à qualifier.

Les types d'opérations par flotteur en 2019 :



Les opérations d'assistance sont de loin les plus nombreuses et les plus sollicitantes pour les moyens de secours. Toutefois une opération d'assistance déclenchée à temps permet d'éviter une opération de secours.

Les opérations coordonnées par les CROSS en 2019 au profit des navires de plaisance se répartissent ainsi :

	Voiliers impliqués			Navires <8 m à moteur impliqués			Navires > 8 m à moteur impliqués			Total		
	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution	2018	2019	Evolution
SAR	979	982	+0,31 %	744	668	-7,53%	304	227	-25,33%	2027	1877	-7,4%
MAS	1284	1283	-0,08%	1864	1743	-6,49%	417	363	-12,95 %	3565	3389	-4,94%
S/total SAR + MAR	2263	2265	+0,09%	2608	2411	-7,55%	721	590	-18,17%	5592	5266	-5,83%
SUR	10	12	+ 20,00%	2	0	-100,00%	3	2	-33,33 %	15	14	-6,67%
DIV	422	504	+19,43%	423	475	+12,29 %	94	82	-12,77%	939	1061	+12,99%
Total	2695	2781	+3,19%	3033	2886	-4,85%	818	674	-17,60%	6546	6341*	-3,13%

[Q- 1756 1757 1758 1776 / DIV VOILIERS]

*Auquel il faut ajouter 193 annexes impliquées que nous rattachons à la catégorie Plaisance.

Si on additionne 6341 opérations + 193 annexes impliquées nous obtenons un total de 6534, soit 1 opération de plus par rapport à ce qui est indiqué dans la synthèse. Cela peut s'expliquer par le fait qu'une opération MAS peut se transformer en SAR ou par le fait qu'un même évènement ait été comptabilisé en plaisance et en annexe.

1.4 Identification des évènements à l'origine des opérations

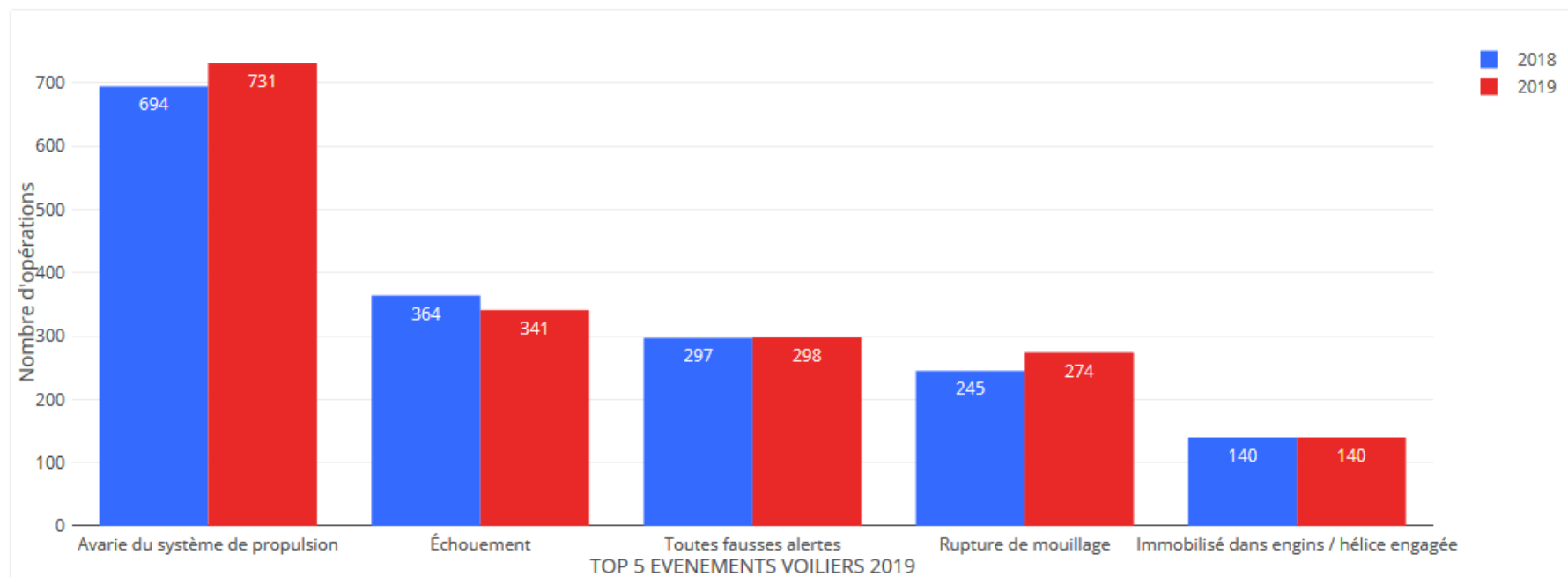
1.4.1 Le facteur matériel

Au regard des différentes formes que peut prendre le facteur matériel dans le déclenchement d'une opération, le groupe de travail préconise de sensibiliser les plaisanciers à la nécessité de contrôler le navire, le moteur, le gréement, le matériel de secours et leur adéquation avec la navigation envisagée avant de prendre la mer.

Ceci permettrait de réduire le nombre de situations aux conséquences potentiellement très graves générées par de la négligence d'entretien telles que les avaries de moteur (panne de carburant). En outre, le matériel de sécurité permet de renforcer la résilience de l'équipage dans l'attente des secours.

LES PRINCIPAUX EVENEMENTS PAR NOMBRE D'OPERATIONS SUR LES FLOTTEURS DE PLAISANCE

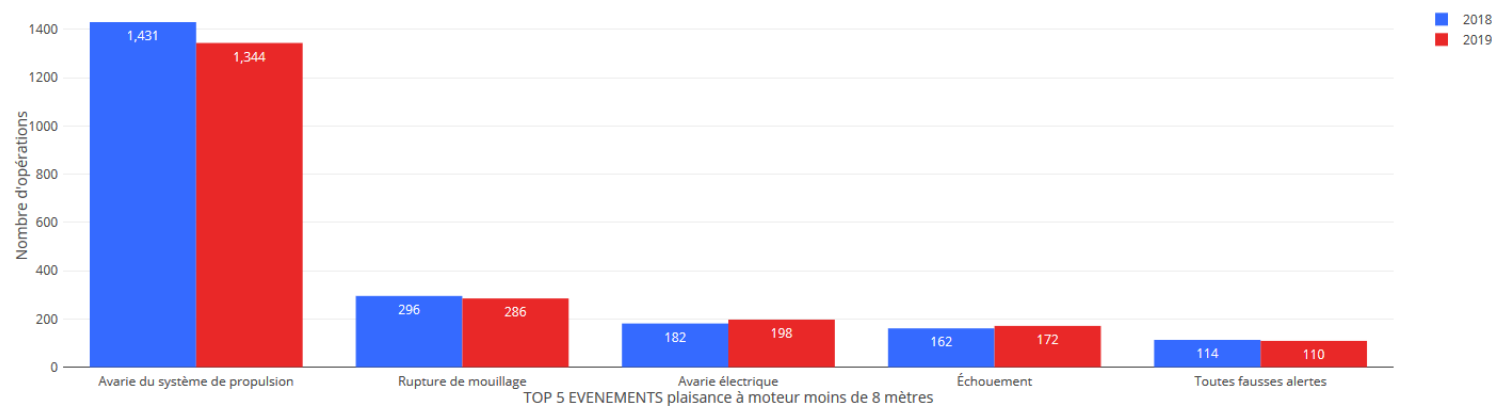
Les voiliers :



[Q-1783]

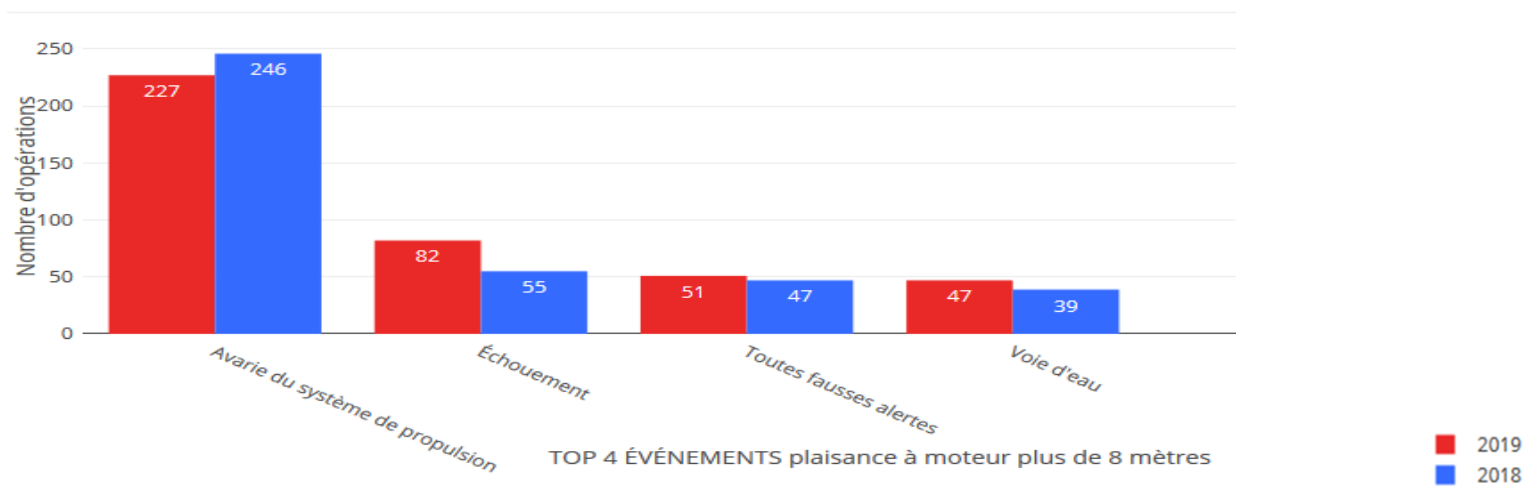
L'avarie de propulsion en voilier demeure la première cause et tend même à se renforcer. En l'absence de plus de précisions sur ce sujet, certains représentants de plaisanciers émettent des réserves sur la qualité des carburants et leur stockage dans les nourrices. Les évolutions du dispositif SEAMIS permettront à terme de discerner les avaries moteurs des avaries de gréement ou de voile. A ce jour, ces événements sur voiliers sont tous regroupés dans la rubrique "avarie de propulsion".

Les navires à moteurs de moins de 8 mètres :



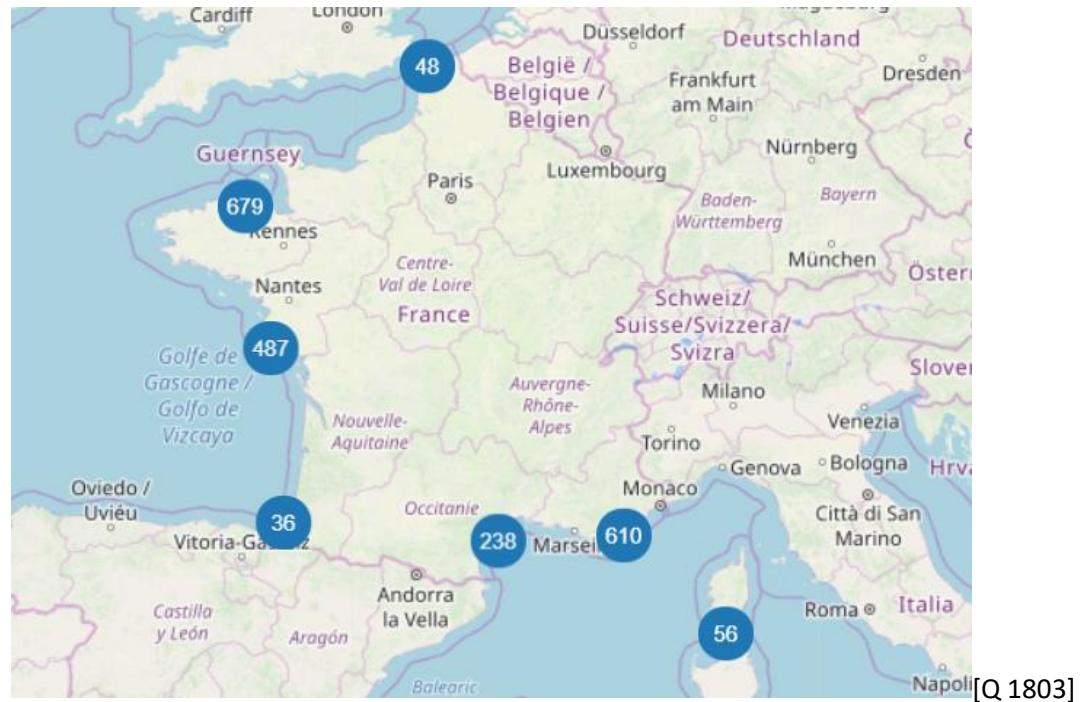
[Q-1833]

Les navires à moteur de plus de 8 mètres : [Q-1835]



(A noter 2019 est avant 2018)

Pour la deuxième année consécutive, les opérations pour “Avarie du système de propulsion”, quel que soit le flotteur plaisance, sont plus fréquentes sur la façade ouest qu’en Méditerranée. En 2019, elles se répartissent ainsi :



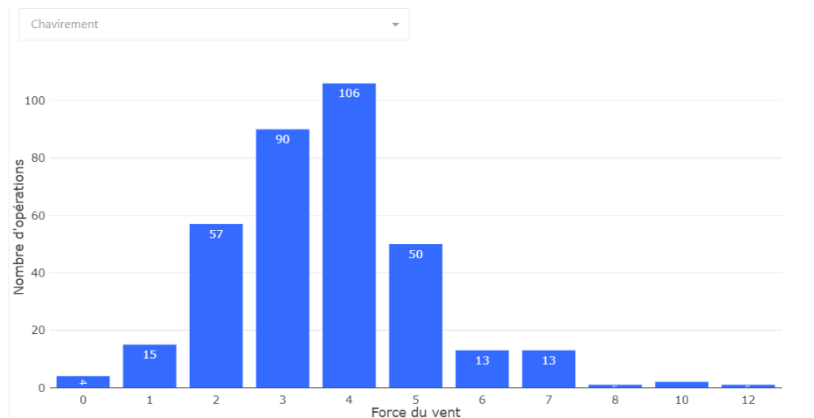
Hypothèse : les phénomènes courant et marée sont des facteurs de risque aggravant qui conduisent le plaisancier à déclencher l'opération d'assistance plus tôt en Atlantique qu'en Méditerranée.

Liens potentiels entre certains évènements et la météorologie :

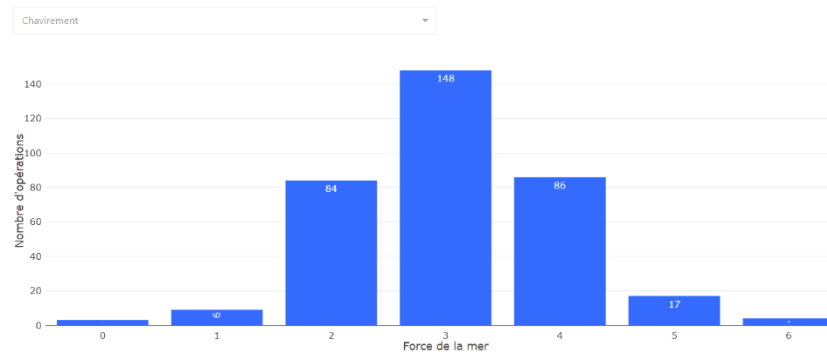
Observations depuis 2015- [Q 1837]

Chavirement :

Par force du vent

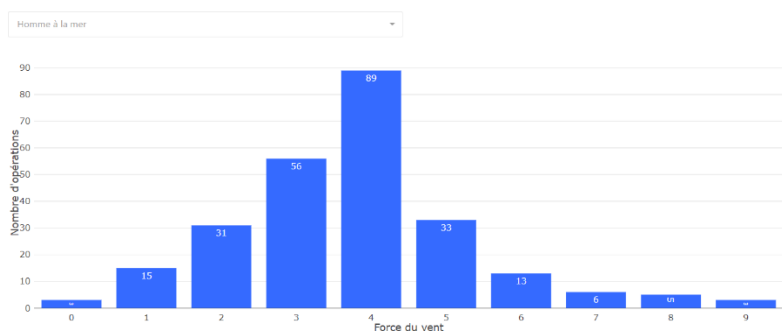


Par force de la mer

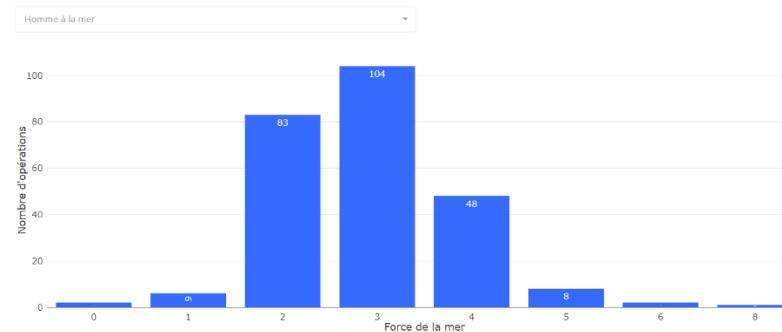


Homme à la mer :

Par force du vent



Par force de la mer



On peut remarquer que les évènements de type chavirement ou homme à la mer ne sont pas générés par des conditions météorologiques particulièrement difficiles. Les conditions clémentes augmentent le nombre de pratiquants et donc d'évènements. Leur vigilance doit donc perdurer quelles que soient les conditions.

VENT 4 + MER 3 = RISQUE AVÉRÉ

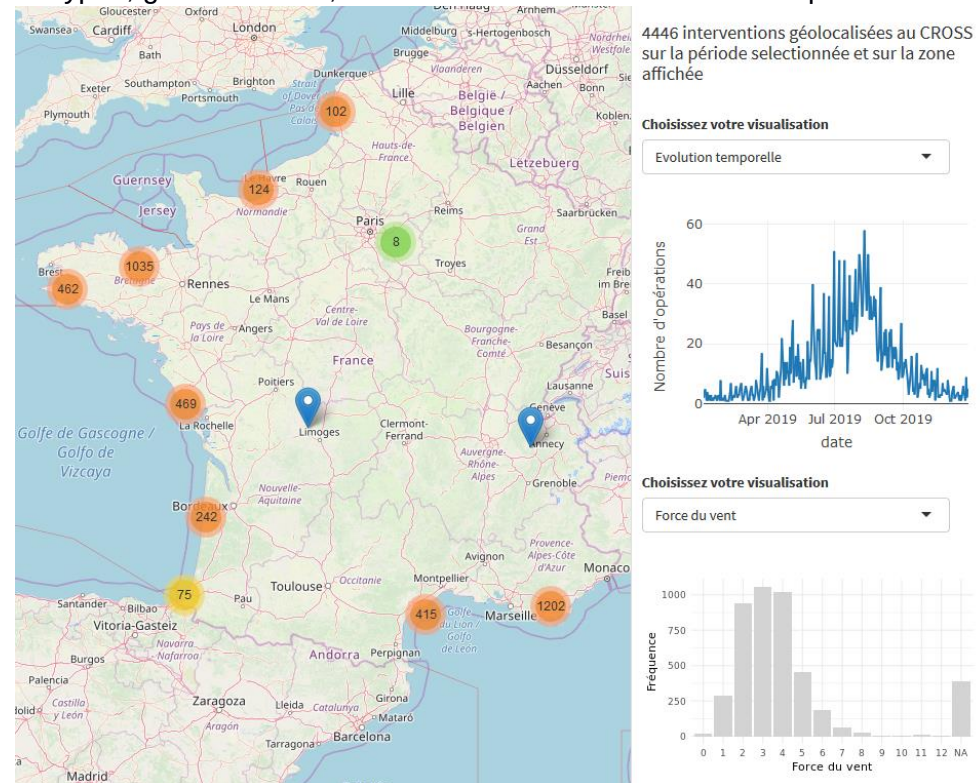
1.4.2 La distance à la côte

La proche zone côtière concentre une forte densité d'activités. Cette proximité ne doit pas pour autant générer un faux sentiment de sécurité. En effet, quel que soit le flotteur considéré, la majeure partie des opérations, d'une part, et des décès, d'autre part, se déroule dans la bande des 2 MN de la côte.

Une attention particulière doit donc être apportée aux conditions de navigation dites « basiques ».

Le groupe de travail préconise en conséquence d'insister sur le message suivant auprès du public : « La vigilance c'est partout, même à proximité du littoral. ».

Carte des opérations (4 446) de tous types, géo localisées, dans la bande de 0 à 2 milles nautiques en 2019 (d'après le site carte.snosan.fr) :



Tout comme le nombre total d'opérations, le nombre de personnes décédées ou disparues en plaisance (voile, moteur de moins et de plus de 8 mètres et les annexes) intervient majoritairement aussi dans la bande des 2MN (32 personnes sur les 54 comptabilisées). ([Q 1766] pour voiliers, [Q1785] pour les moteurs –de 8m, [Q 1786] pour les moteurs + 8m, [Q 1172] pour les annexes).

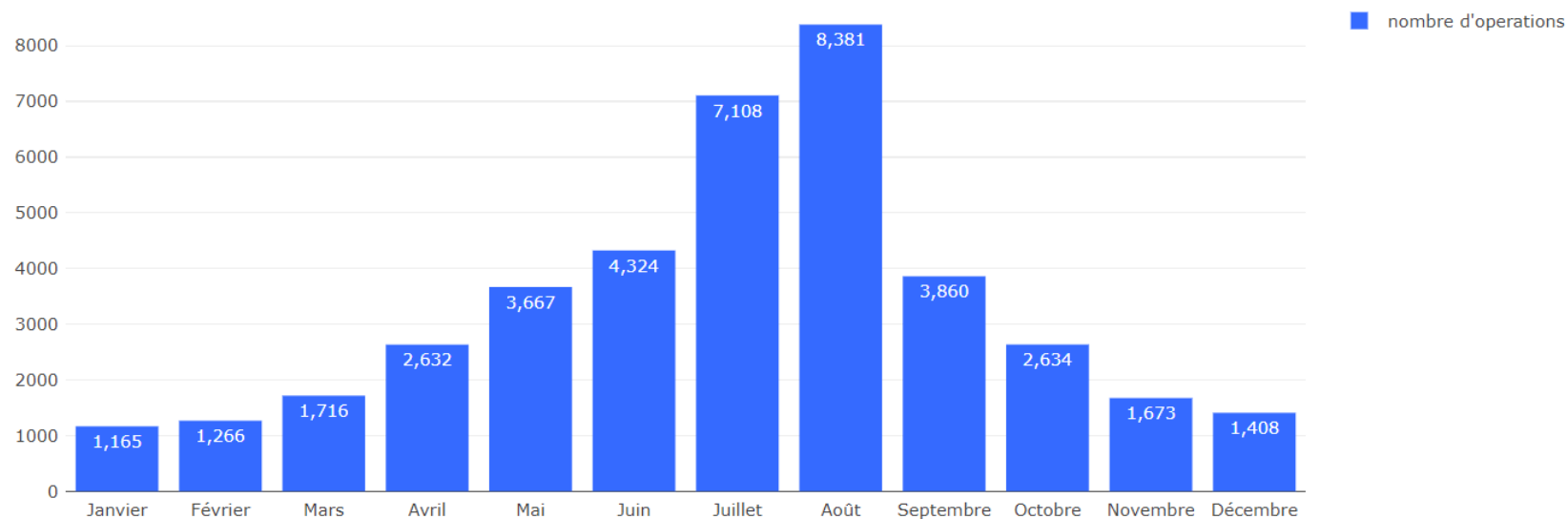
1.5 Le bilan humain

On déplore en plaisance 54 personnes décédées ou disparues. Les faits générateurs sont plutôt liés aux chavirements et à l'homme à la mer. Les opérations coordonnées par les CROSS ont permis de porter secours à 2 616 personnes et en assister 11 213 autres.

[Q-1755-hors plongée Q-1811(-8) -1812(+8) 1813(voile)]

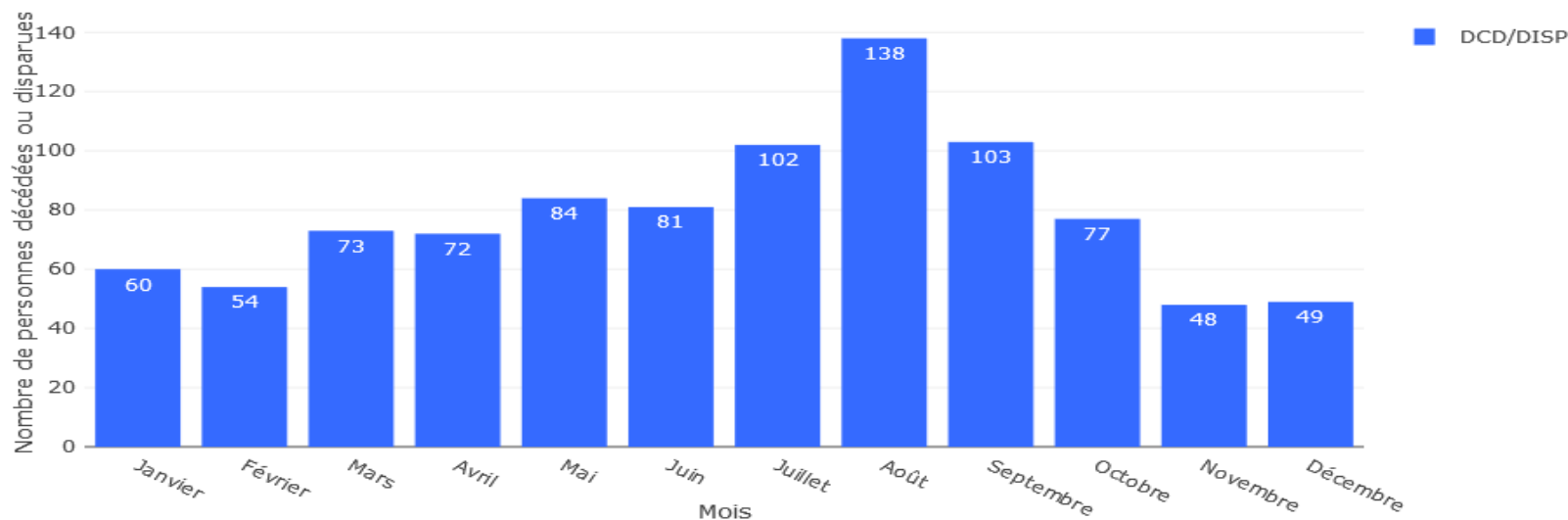
1.6 Le paradoxe des saisons

Cumul des opérations CROSS concernant la plaisance et les loisirs nautiques (par mois de 2015 à 2019) :



[Q 1861]

Cumul du nombre de personnes décédées et disparues en activité de plaisance et de loisirs de nautiques (par mois de 2015 à 2019) :



[Q 1858]

La proportion entre le nombre d'opérations et le nombre d'accidents graves (décédés et disparus) montre par exemple que le mois de janvier est de 50 pour 1000 alors que pour le mois d'août elle est de 10 pour 1000. La navigation hors saison estivale doit faire l'objet d'une grande préparation et de vigilance.

1.7 Événements marquants

Parmi les événements marquants de l'année 2019, le SNOSAN retiendra notamment :

- Au large de l'Argentine le 5 mars : 2 personnes disparaissent par chute à la mer sur un voilier de 20 mètres.
- Archipel des Glénan le 28 avril : heurt entre l'hélice d'un hors-bord et un kite surfeur à l'eau provoquant le décès de ce kite surfeur.
- Sables d'Olonne le 7 juin (hors plaisance) : opération de secours portée par la vedette SNSM des Sables d'Olonne à un navire de pêche en difficulté qui conduit au chavirement de la vedette de sauvetage occasionnant le décès de 3 sauveteurs et de 1 pêcheur.
- Ars-sur-Moselle le 24 juillet : chute de la passagère par l'arrière d'un jet ski ayant conduit à des blessures pelviennes graves dues au jet de la turbine.
- Pornichet le 7 août : heurt entre l'hélice d'un hors-bord et une pratiquante d'engin tractée provoquant le décès de cette pratiquante
- Agon-Couttaingville le 12 août : chavirement d'un navire de plaisance à moteur ayant conduit au décès de 3 enfants.

1.8 Conclusion et préconisation sur la plaisance

La navigation de plaisance génère habituellement un pic d'activités de la chaîne de secours en saison estivale où se concentre le plus grand nombre de demande d'assistance et de sauvetage. Une opération d'assistance déclenchée tardivement peut générer une opération de secours plus complexe à gérer. L'attention des plaisanciers doit donc être attirée sur la capacité à déclencher une opération à temps, puis à organiser la résilience (attente des secours).

A ce jour les outils d'analyse ne permettent pas encore de distinguer les facteurs : négligence, incompetence, flotteur, navire, météo. Les outils d'analyse croisés accidentologie / base de données navires / météo sont à développer.

Les navigateurs de plaisance et de loisirs nautiques réputés expérimentés génèrent également une accidentologie spécifique mais aux conséquences souvent graves, en particulier hors saison estivale. Il convient donc de communiquer différemment selon les saisons et les publics choisis.

Enfin "le moteur" est sans conteste le maillon faible de la sécurité de la navigation de plaisance.

Pour mémoire, les recommandations émises en 2018 :

- L'assistance aux biens est coûteuse et génère une très forte mobilisation de la chaîne de sécurité. De trop nombreuses situations dangereuses sont le fait de négligences ;
- la zone littorale doit concentrer l'essentiel des messages de sécurité ;
- il est préconisé de renforcer les messages sur le 196, le téléphone mobile étant désormais le moyen utilisé pour contacter le CROSS dans plus de la moitié des cas ;
- il est recommandé de lancer une investigation afin de déterminer l'origine des fausses alertes en vue d'en réduire l'occurrence, aujourd'hui beaucoup trop importante ;
- le sentiment de sécurité, à proximité des côtes ou par beau temps, peut-être accidentogène ;
- les chutes, à bord comme par-dessus bord, sont à l'origine d'un très grand nombre d'opérations ;
- le groupe de travail préconise de délivrer en priorité les messages de prévention suivants :
 - La vigilance, c'est partout, tout le temps et par tous les temps ;
 - La vigilance, c'est partout, tout le temps et par tous les temps ;
 - Le matériel, pour s'y fier, il faut le vérifier ;
 - Naviguer, ça chahute, gare aux chutes.

2. LES LOISIRS NAUTIQUES

2.1 Bilan global –chiffres CROSS-

Le nombre global d'opérations s'élève à 2366 opérations [Q 1749], soit presque une centaine de plus que l'année précédente. Ce chiffre ne cesse d'augmenter depuis au moins 5 ans.

- 1395 personnes ont été secourues (-2% par rapport à 2018) [Q 1592] ;
- 604 personnes ont été assistées (+ 32%) [Q 1592] ;
- 122 personnes ont perdu la vie (pour 124 en 2018) ;
- 53% des opérations ont été déclenchées par un téléphone portable à terre [Q1820]

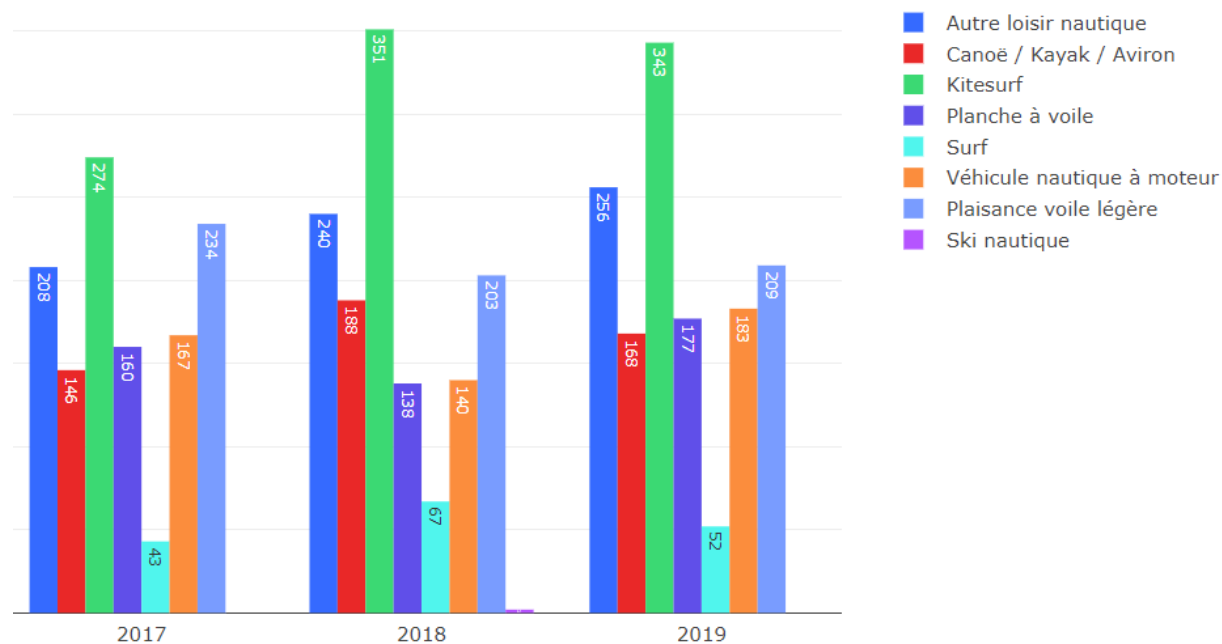
Nombre d'opérations en loisirs nautiques par CROSS depuis 2015 :

	annee	2015	2016	2017	2018	2019	Totals
cross							
Antilles-Guyane		93	98	107	146	149	593
Corse		113	98	105	99	59	474
Corsen		202	119	250	275	365	1,211
Gris-Nez		237	147	138	183	290	995
Jobourg		198	139	191	210	223	961
La Garde		416	413	458	450	505	2,242
La Réunion		70	60	74	51	65	320
Mayotte		5			17	13	35
Nouvelle-Calédonie		49	56	39	33	36	213
Polynésie		59	65	70	83	69	346
Étel		484	446	559	734	592	2,815
Totals		1,926	1,641	1,991	2,281	2,366	10,205

[Q-878]

On note une sensible augmentation de **58% pour le CROSS Gris-Nez** (Surtout liée aux fausses alertes, VNM, Planche à voile et Kite surf) et **33% pour le CROSS Corsen** (Où l'isolement par la marée représente presque le double de 2018).

Nombre d'opérations par type de flotteur :

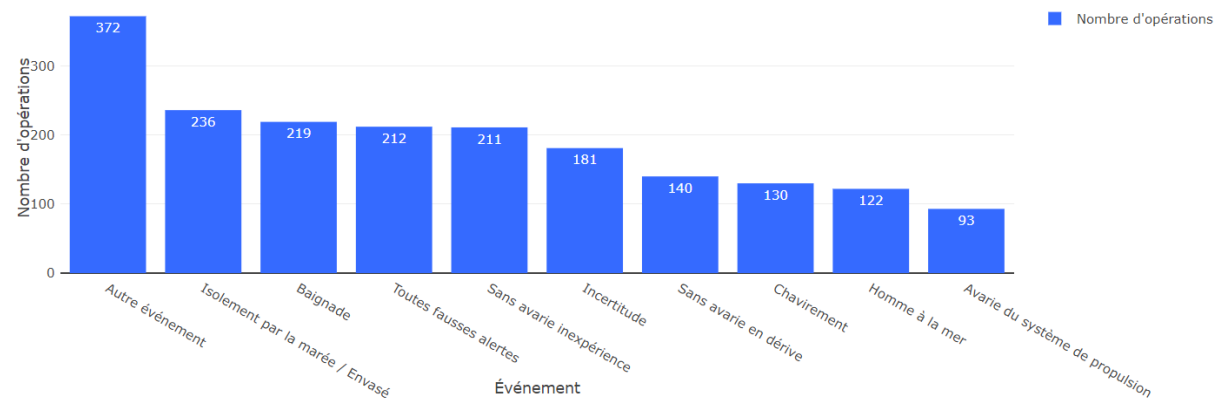


[Q 1816]

Les VNM connaissent un volume d'opérations conséquent (183) jamais constaté jusqu'ici, notamment pour avarie de propulsion. Le kite surf mérite une analyse plus précise (cf infra 2.2).
 Pour précision, la catégorie "autre loisir nautique" comprend notamment les activités d'engins de plage de type matelas pneumatiques, bouées, paddles, etc.

Nombre d'opérations par évènements :

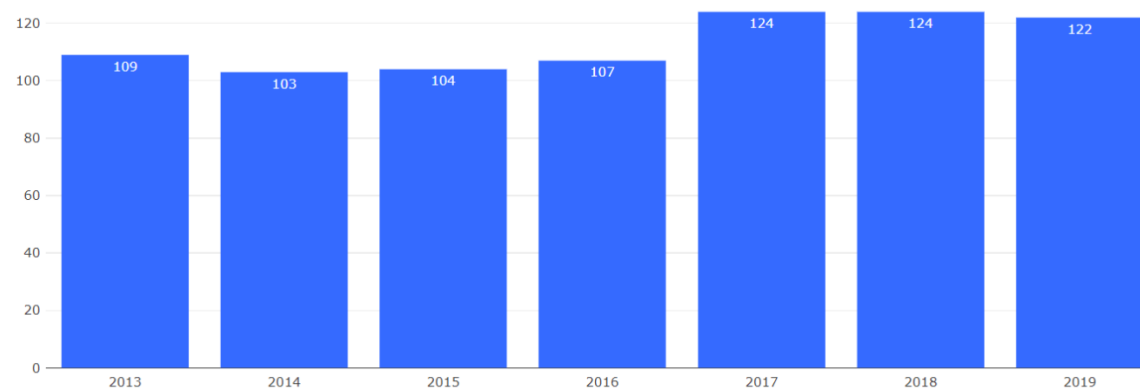
Les dix premiers types d'évènements déclenchant en Loisirs Nautiques :



[Q- 1822]

24% des interventions concernent les activités sans flotteur.

Evolution du nombre de personnes décédées ou disparues depuis 2013 :



[Q 1056]

Sur les 122 personnes décédées ou disparues, on distingue :

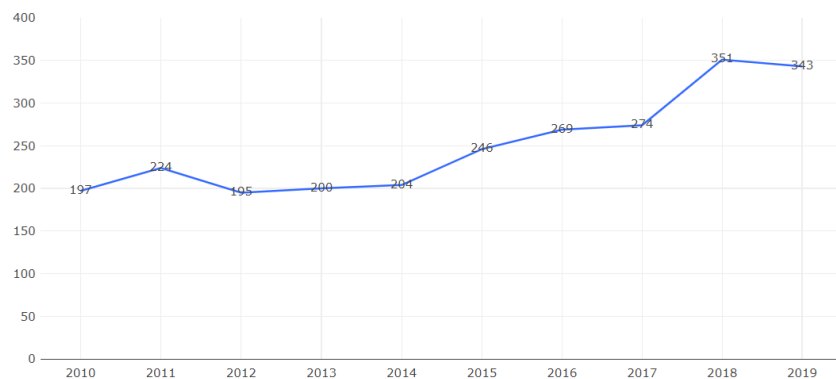
- 31 victimes sont en lien avec un flotteur de loisirs nautiques : 5 en kite surf, 3 en voile légère, 6 en véhicule nautique à moteur, 11 en canoé kayak, 1 en surf, 1 en planche à voile et 4 en flotteurs divers [Q1814].
- 91 victimes sont à déplorer au titre des “sans flotteurs”, principalement au travers de 24 en baignade, 28 en découvertes de corps, 21 en plongée, 17 emportées par une lame ou chute de falaise et 1 en isolement par la marée [Q1815].

A ces 122 personnes, le SNOSAN est en mesure d'ajouter, à partir de cette année, les résultats issus des bulletins quotidiens de la Cellule ministérielle de veille opérationnelle et d'alerte (CMVOA-Synergi) portant sur les opérations des SDIS. On y dénombre 114 décès par noyades en milieu maritime hors CROSS avisés. Il convient enfin d'ajouter 16 personnes décédées ou disparues déclarées par la SNSM hors CROSS avisé (cf infra 3.1).

Ce sont donc au total 252 personnes qui ont perdu la vie en 2019 pour des activités de loisirs nautiques.

2.2 Bilan kite surf

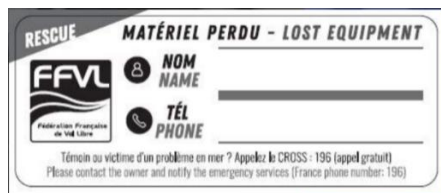
Evolution des opérations Kite surf depuis 2010 :



[Q-1009]

L'année 2019 connaît une première baisse des opérations depuis 2012 (- 2,3%).

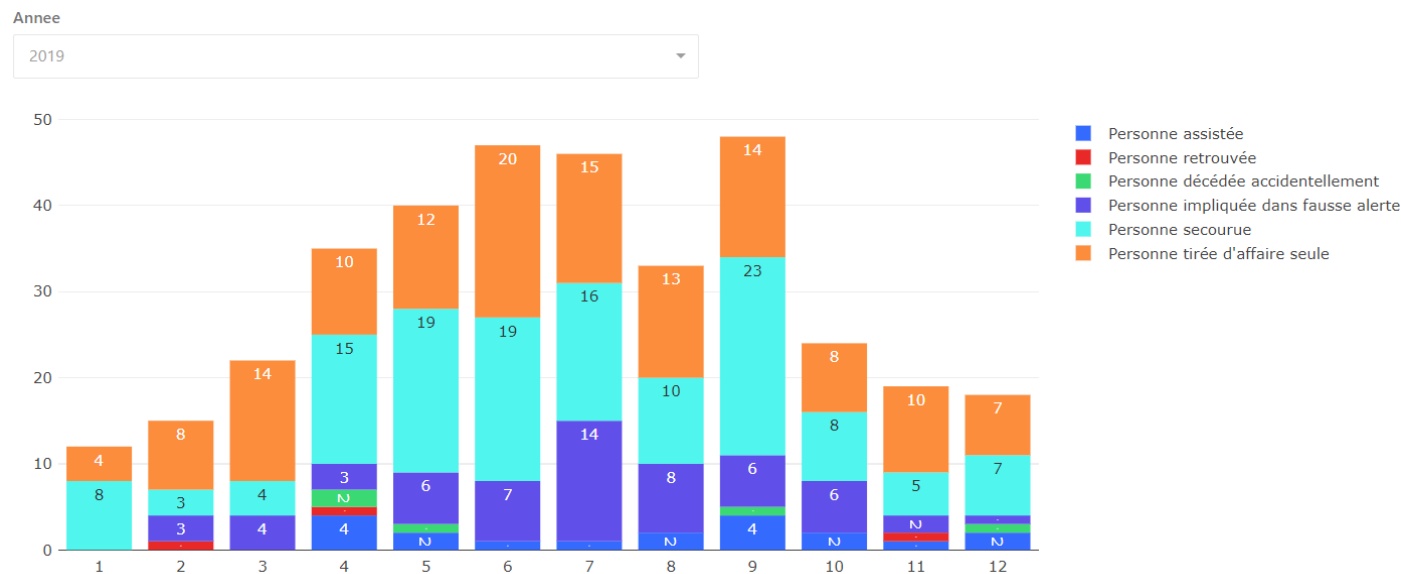
Les fausses alertes sont aussi en baisse (-23%) [Q- 1010]. Soulignons que 2019 a connu la mise en place d'un dispositif obligatoire d'identification des ailes à l'occasion d'une rénovation de la division 240.



Bilan humain 2019 :

Les victimes décédées ou blessées sont aussi bien des débutants que des pratiquants confirmés. Les conséquences de l'accident s'aggravent avec la dégradation des conditions météorologiques : force de l'impact, traction suivie de noyade, choc avec un obstacle. (Source FFVL)

Bilan humain par mois en kite surf :



[Q-1723]

La pratique se développant tout au long de l'année, elle s'expose à des conditions météorologiques plus exigeantes. Les débuts et fins de navigations restent des périodes à hauts risques. L'excès de confiance est peut-être la première cause d'accident.

4 kite surfeurs ont perdu la vie en 2019. Le bilan humain par mois montre que la période estivale n'est pas la seule concernée.

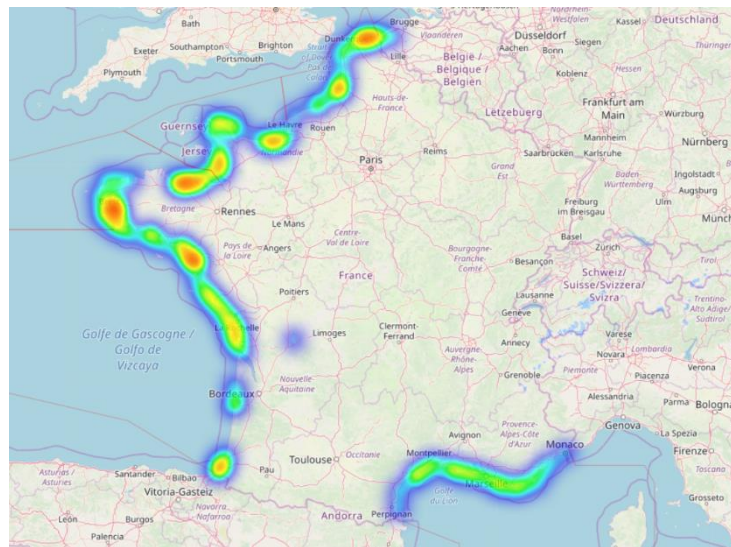
La baisse des accidents en août peut être liée à une baisse de la force du vent indiqué par Météo-France dans son "Bulletin climatique août 2019". Mistral et Tramontane quasi absent, 8 jours de vent fort en moins sur les côtes Méditerranéennes.

Ceci démontre aussi la nécessité d'émettre et de renforcer les messages de préventions lors des périodes agitées.

L'instabilité des conditions météorologiques est un facteur de risque aggravant. Le groupe de travail préconise la création d'un outil de communication à ce sujet facilement affichable sur les réseaux institutionnels, dans les clubs, chez les loueurs, et plus largement pour d'autres pratiques dans les capitaineries (par exemple via un widget).

Localisation des opérations 2019 :

Source site web carte.snosan.fr



Les opérations de secours / assistances sont majoritairement localisées sur la façade Nord Atlantique et Manche et confirment une tendance déjà observée en 2018.

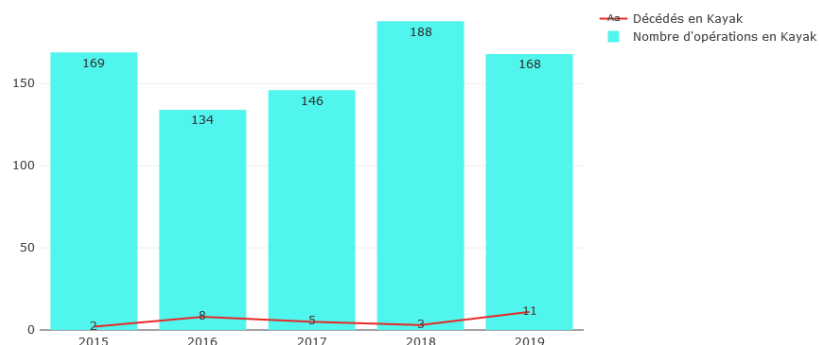
La formation à la pratique du kite-surf, le montage et la manipulation du gréement, une connaissance minimum en météorologie, l'étude du site au travers d'une formation auprès d'un professionnel restent les clefs de l'amélioration sécuritaire de la pratique.



2.3 Bilan canoë kayak

L'attention du Snosan est attirée en 2019 sur le nombre de personnes décédées ou disparues (11) pour l'activité kayak de mer, qui n'a jamais été aussi important alors même que le nombre d'opérations a plutôt baissé cette année.

Nombre d'opérations et de personnes décédées ou disparues en kayak et principaux événements depuis 2015 :



[Q1826]

evenement	Totals
Toutes fausses alertes	216.00
Incertitude	133.00
Chavirement	104.00
Sans avarie inexpérience	91.00
Autre événement	77.00
Homme à la mer	68.00
Sans avarie en dérive	64.00

[Q 1824]

Un focus portant sur l'origine des opérations depuis 2010 montre que le chavirement, la dérive et l'homme à la mer sont des causes importantes. Même si la plupart des opérations a lieu en métropole, l'année 2019 nous montre que les décès ou disparitions interviennent aussi en zones ultra-marines.

L'accompagnement de ces pratiques, plutôt perçues comme faciles d'accès, mérite d'être maintenu, voire appuyé, notamment en mettant l'accent sur la formation, l'équipement et une condition physique correcte (cf. Guide du kayak en mer, MTES, 2019).

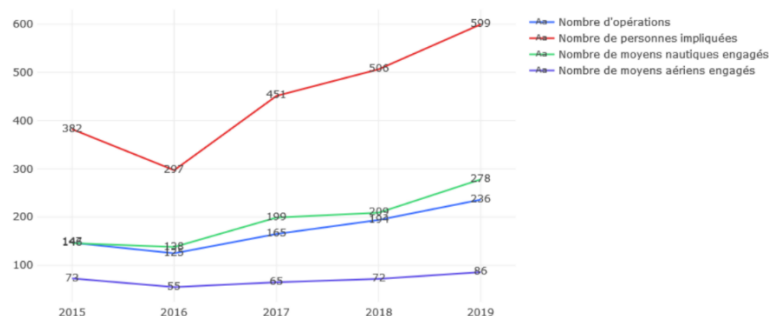


2.4 Bilan des isolements par la marée :

La pêche à pied ou la simple promenade sur le domaine public maritime est une activité largement pratiquée mais pourrait voir son accidentologie diminuer au moyen d'informations claires rappelées à la population (vérification des horaires de renverse de marée sur la zone, port d'une montre paramétrée avec une alarme par exemple, observation de la zone fréquentée régulièrement sont des exemples de messages qui pourraient avoir leur effet).

Le volume global d'opérations et son évolution

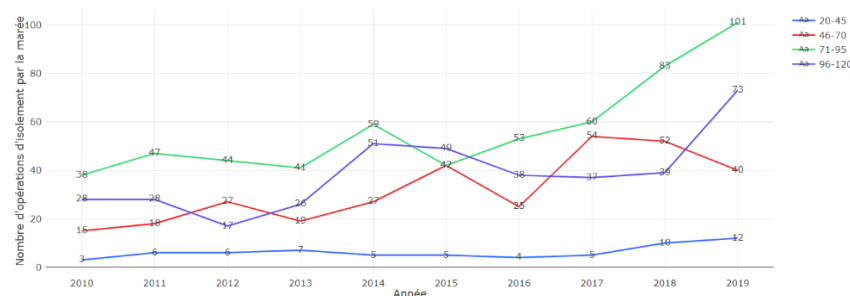
En 2019, on dénombre 236 opérations pour 599 personnes impliquées. Ces chiffres sont les plus importants que les CROSS aient connus et sont en augmentation quasi constantes. L'augmentation du nombre d'opérations et du nombre de personnes impliquées ont ainsi quasiment doublé entre 2016 et 2019. On déplore via les CROSS une personne décédée en 2019 mais ce sont au total au moins 8 personnes qui ont perdu la vie en France métropolitaine cette année dans ces circonstances (sources : veille presse).



[Q-1748]

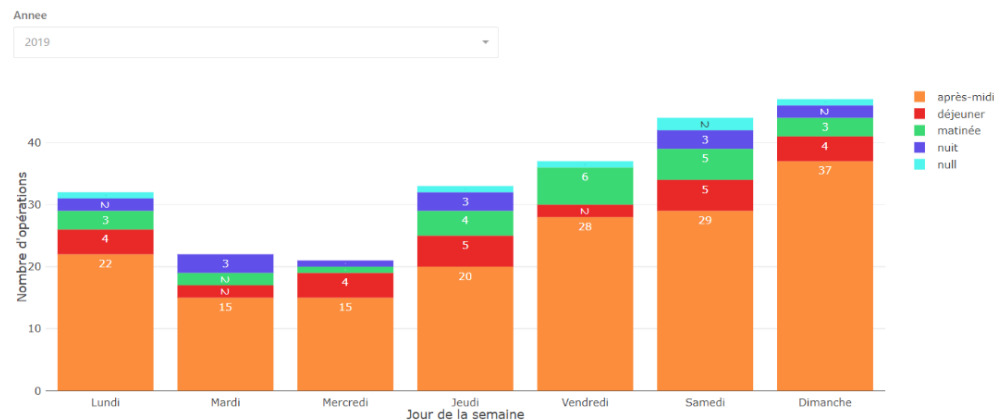
Impact des grandes marées et des fins de semaine :

Les grandes marées (coefficients supérieurs à 96) ne sont pas les uniques moments durant lesquels les personnes se retrouvent « piégées ». Les coefficients entre 70 et 95 connaissent depuis 2017 les opérations les plus nombreuses.



[Q- 1075]

Répartition des isolements par la marée par jour de la semaine :



[Q1772]

La majeure partie des opérations a lieu le vendredi, le samedi et le dimanche en après-midi.

Les messages de prévention doivent donc être prioritairement passés en amont dans la presse quotidienne locale et pas uniquement lors des grandes marées.

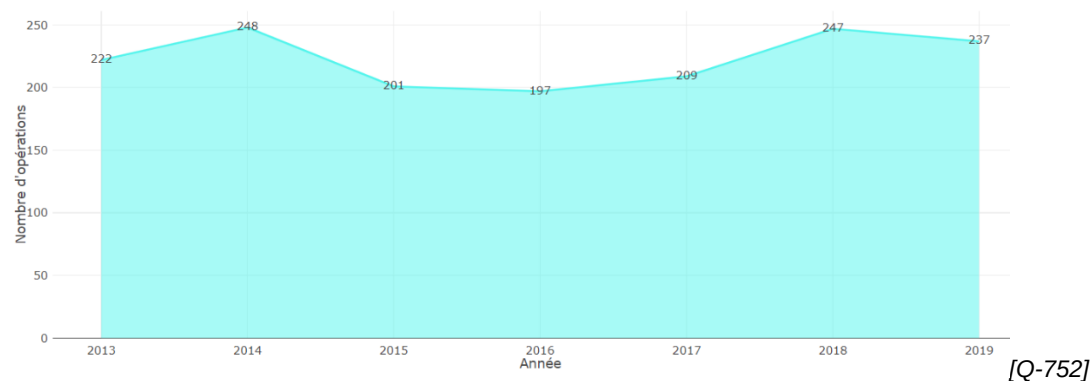
Moyens de secours engagés

Ces évènements ont mobilisé 380 heures de moyens de secours dont 53 heures de moyens aériens [Q 1821]. Des précautions simples de la part de la population, rappeler par la Préfecture maritime de la Manche et mer du nord par exemple, permettraient sans doute d'éviter de recourir à ces moyens coûteux et utiles sur d'autres théâtres d'opérations.



2.5 Bilan plongée (la pratique en bouteilles, la chasse sous-marine ainsi que l'apnée)

Evolution des opérations Plongée depuis 2013 :



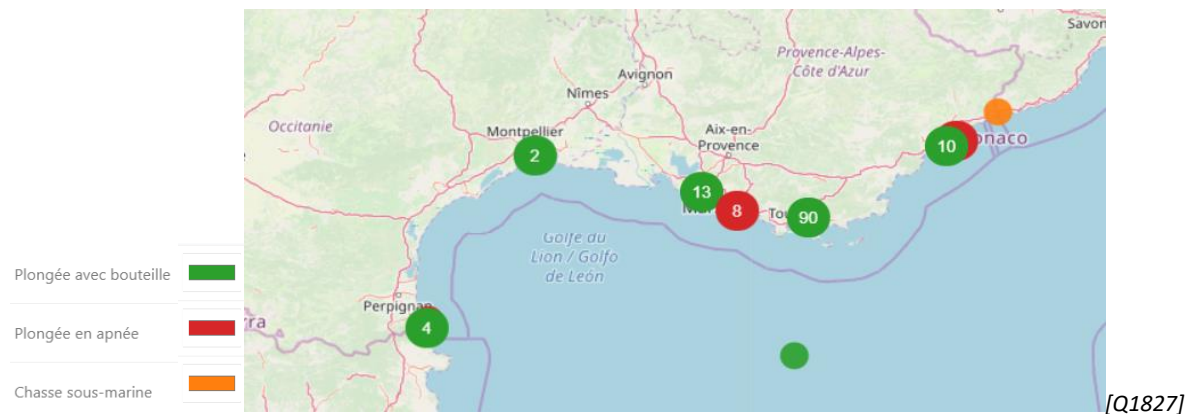
Evolution des opérations pour la plongée depuis 2013 dans les principaux départements concernés :

Si le nombre global d'opérations décroît légèrement en 2019 au niveau national, il s'agit de la première baisse du nombre d'opérations dans le Var depuis 2015. On note une augmentation sensible dans les Alpes Maritimes et les Bouches du Rhône.

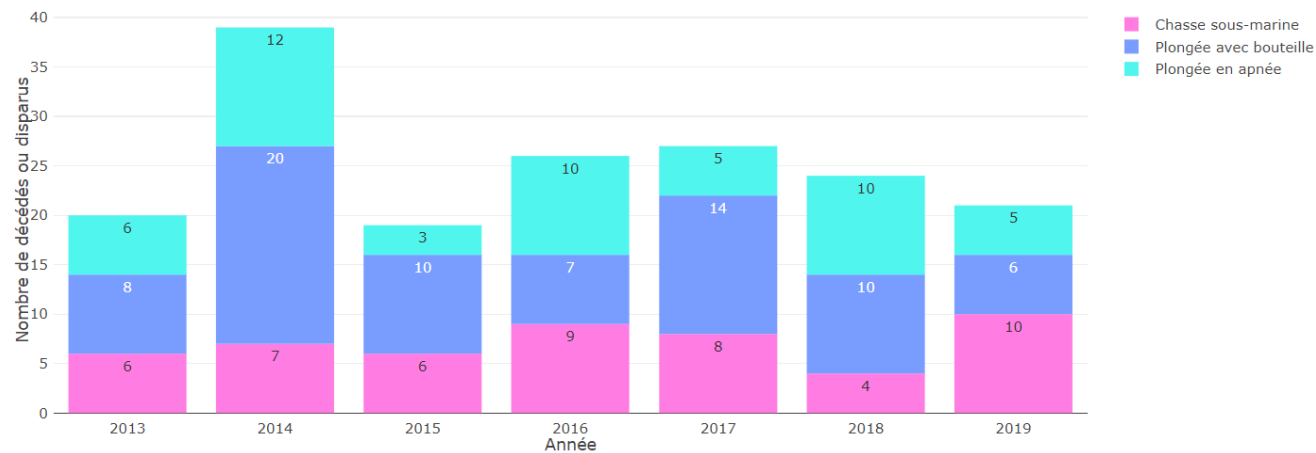
	annee	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Totals
Departement									
Var		81	82	43	46	33	80	88	413
Bouches-du-Rhône		36	45	32	37	32	37	45	264
Corse-du-Sud		21	18	19	6	9	13	10	96
Finistère		8	23	10	15	12	13	12	93
Alpes-Maritimes		14	11	10	8	10	7	20	80
Haute-Corse		10	17	10	8	9	8	1	63
Réunion		9	7	11	5	9	10	10	61
Polynésie		7	3	8	8	6	11	7	50
Morbihan		5	9	7	9	4	7	6	47
Martinique		4	2	4	5	13	9	8	45
Guadeloupe		3	6	3	6	9	12	6	45
Nouvelle-Calédonie		7	4	1	13	8	4	3	40
Pyrénées-Orientales		5	5	8	1	6	8	5	38
Côtes-d'Armor		3	8	2	3	6	4	7	33
null		2	1	3	4	4	6	7	27
Mayotte		2	2	6	7	1	1	3	22
Manche		3	6	2	1	3	4		19

[Q-1014]

Localisation des opérations coordonnées par le CROSS Méditerranée :



Personnes décédées et disparues en plongée depuis 2013 (tous les CROSS) :



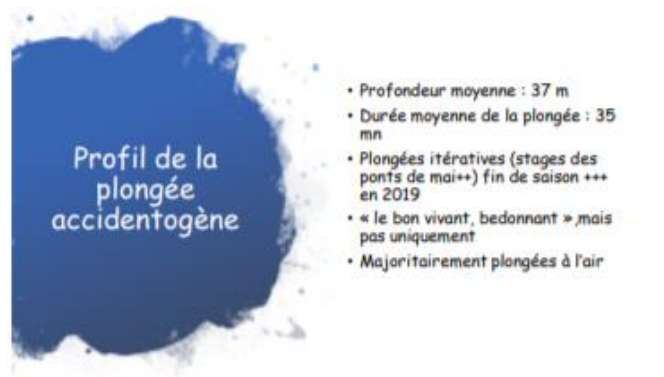
[Q-759]

Nous constatons une amélioration du bilan humain en 2019 malgré l'augmentation importante en chasse sous-marine. Pour cette dernière, on dénombre 10 décès pour 24 opérations.

Le CROSS La Garde indique que 87% des admissions en centre de soin se font en moins de deux heures (source : Réunion Plongée Salpetrière, 11 janvier 2020). Le traitement conjoint avec les SCMM, les nombreuses campagnes de préventions et la sensibilisation des structures professionnelles sont des vecteurs de progrès.

Les points remarquables :

Information et communication en Méditerranée :



130.000 flyers de prévention, d'information et de bonnes pratiques ont été distribués en 2019 sous l'initiative de la FFESSM, du Ministère de Sports et des trois Préfectures Maritimes.



2.6 Observations liées à de nouvelles pratiques – Le “E-FOIL” :



L'attention du groupe de travail SNOSAN est attirée par l'arrivée sur le marché de nouveaux flotteurs de type surf à foil électrique (quelquefois appelé e-foil, voire hydroptère électrique) qui est au carrefour de plusieurs matériels et/ou activités :

Un foil fixé à un flotteur de surf de gros volume et propulsé par une hélice au moyen d'un moteur électrique installé dans le flotteur.

Sa diffusion gagne aujourd'hui de nombreux pays. Les premiers modèles ont été développés initialement aux Etats Unis mais des marques françaises se positionnent désormais sur ce marché.

Selon les informations recueillies auprès d'une des marques françaises, son nombre de flotteurs vendus est d'environ 3500 flotteurs en 2019, pour 300 en Europe dont 140 en France. Dès l'été 2020, au moins une dizaine de loueurs serait équipée sur toute la France (particulièrement en Méditerranée et sur plans d'eau intérieurs). La vente de ces produits est souvent associée à des conseils d'utilisation et d'encadrement, avec un guide de bonnes pratiques, voire des tutoriels vidéo.

- Puissance inférieure à **4,41 kw (6 CV)**, moteurs autour de 3,67 kw (5 Cv) en cours de développement
- Autonomie entre **45 et 75 minutes, entre 10 et 15 nœuds**
- Vitesse maximale de **18 à 20 nœuds environ**
- Poids entre **25 et 30 kilos**
- Longueur du flotteur entre 1,50 et 2,30m
- Matériaux : fibre de carbone, PVC ou structure gonflable haute pression pour certains
- Une télécommande régule la propulsion et l'arrêt. Un coupe-circuit relié au pied par un leash peut compléter le système.

Les modalités de pratiques font apparaître un temps d'apprentissage court (moins d'une heure pour quelqu'un qui vole déjà sur un autre support, entre 1 heure et 2 heures pour un pratiquant d'un autre sport nautique). L'engin décolle avec à peine **5 nœuds de vitesse**.

3. Données complémentaires :

3.1 Données complémentaires SNSM



	Sauveteurs embarqués	Nageurs Sauveteurs	TOTAL
Opérations concernant le SNOSAN CROSS non avisé	219	569	788
PLAISANCE	149	70	219
LOISIRS NAUTIQUES	70	499	569
PERSONNES SECOURUES	351	573	924
DECEDES	6	10	16

Ces chiffres ajoutent 8,9% d'opérations aux données traitées par les CROSS.

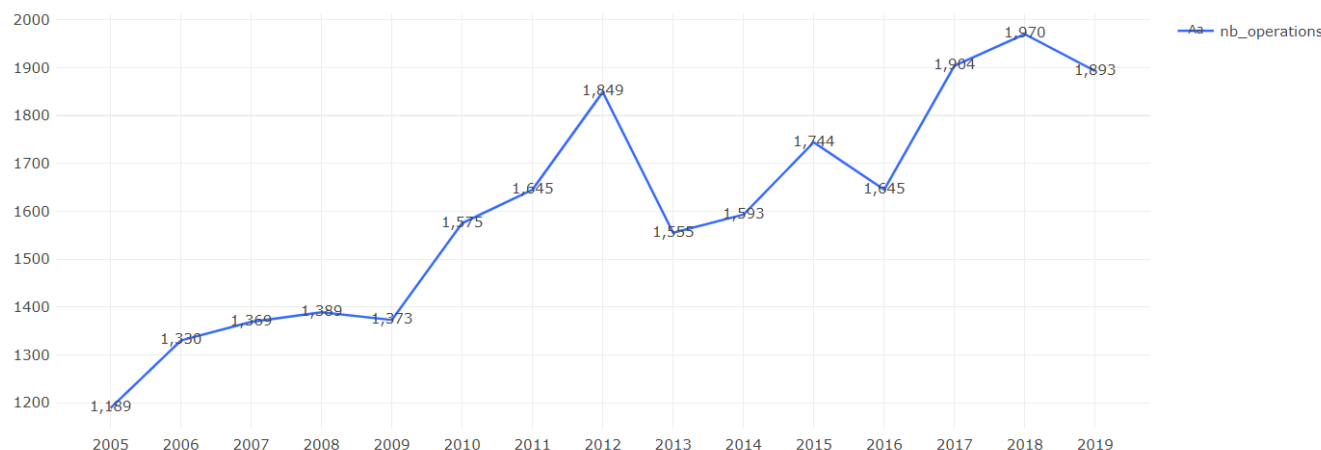
L'étude approfondie des interventions des nageurs sauveteurs nécessite une analyse de fiches spécifiques, parfois contraignantes à saisir pour les sauveteurs. C'est ainsi que 1224 opérations des postes de secours des plages ont fait l'objet de cette fiche sur un total de 3077 interventions déclarées par les nageurs sauveteurs en 2019. Parmi ces 1224 opérations, 569 sont en lien avec une activité de plaisance, loisirs nautiques ou baignade sans information nécessaire au CROSS.

Les sauveteurs embarqués comptabilisent quant à eux 219 opérations n'ayant pas fait l'objet de la communication d'un SITREP.

3.2 Les chiffres des SDIS

3.2.1 Données globales recueillies :

Parmi l'ensemble des opérations coordonnées par les CROSS pour 2019, 1893 d'entre elles ont vu un SDIS intervenir. Ce chiffre est globalement en augmentation depuis 15 ans.



[Q1617]

En outre, un certain nombre d'opérations voient les SDIS intervenir directement le long du littoral (c'est-à-dire hors cross avisés). Dans ce contexte, le SNOSAN, en lien avec la DGSCGC, a pu conventionner avec plusieurs SDIS pilotes : le Morbihan, le Pas-de-Calais, les Pyrénées Atlantiques et le Var. Au vu des chiffres ainsi recueillis pour l'année écoulée, les données de ces **4 départements pilotes** représentent à eux seuls **693 opérations** (dont une partie d'entre elles ont pu être coordonnées par les CROSS sans que pour l'instant il ait été possible de les distinguer pour le 64 et le 83). Ce premier recueil ainsi que la réception des bulletins du CMVOA (cf supra) confortent en tout état de cause le SNOSAN dans sa volonté de recueillir les données provenant de l'ensemble des SDIS côtiers.

3.2.2 Synthèse des résultats par SDIS



Le SDIS Pas de Calais a effectué 137 interventions en milieux maritimes.
26 s'ajoutent aux données CROSS pour lesquelles on déplore 6 décès principalement pour des noyades.
Les équipes sont souvent sollicitées pour des secours aux migrants.

Carte des interventions SDIS 62 en 2019 (CROSS avisé) :

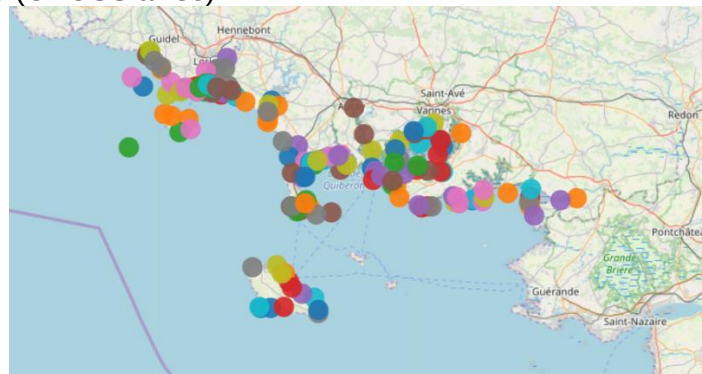


[Q 1841]

Principaux sites : Boulogne/Etaples et Berck



Le SDIS du Morbihan a déclaré 301 interventions en milieux maritimes. 47 s'ajoutent aux données des CROSS.
Carte des interventions SDIS 56 en 2019 (CROSS avisé) :

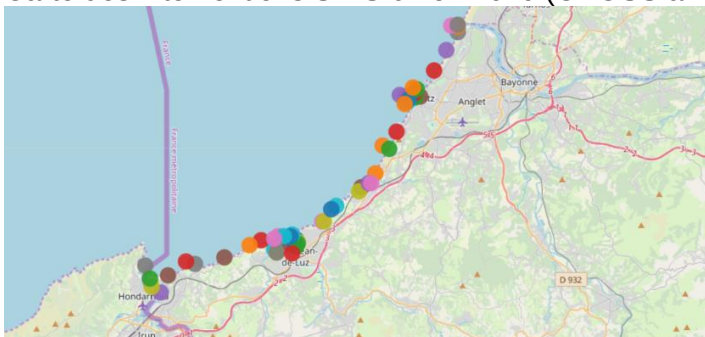


[Q 1613]

La majeure partie des interventions a lieu autour des bassins des communes bordant le golfe du Morbihan, la baie de Quiberon et la rade de Lorient.



Le SDIS des Pyrénées-Atlantiques a déclaré 138 opérations nautiques en 2019. 62 sont en lien avec l'activité surf et 25 pour des baignades avec risques de noyades. La surveillance de plage est assurée pour cinq communes pendant les premiers week-end de juin et de façon continue durant l'été, mois de septembre compris.
Carte des interventions SDIS 64 en 2019 (CROSS avisé) :



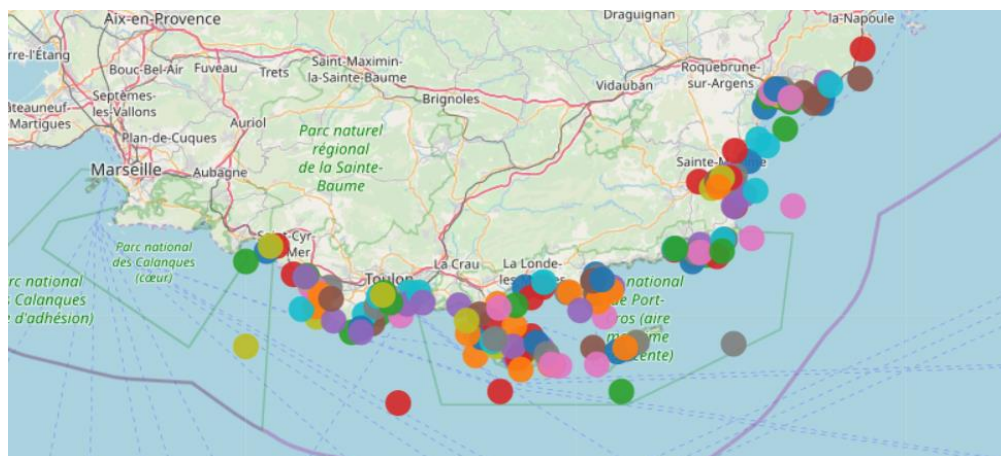
[Q-1804]

La majorité des interventions du groupe "secours côtiers" se situe dans la baie de Saint Jean de Luz et autour des plages de Biarritz [Q1804].



Le SDIS du Var a pu déclarer pour l'année 2019 au SNOSAN 117 opérations en lien avec l'activité plaisance ou loisirs nautiques. Parmi elles, on déplore 3 disparus, 16 personnes décédés et 86 blessées. Dans **57,5% des cas**, les noyades ont eu lieu **avant 13 heures**.

Carte des interventions SDIS 83 en 2019 (CROSS avisé) :



[Q 1840]

Les communes les plus impactées sont le Lavandou, Hyères, Saint Raphael et Fréjus qui à elles seules représentent 47 opérations très majoritairement causées par des noyades.

3.3 Données à caractère médical

Cette année, l'attention du SNOSAN concernant les données à caractère médical s'est plus particulièrement portée sur 2 départements (Pyrénées-Atlantiques et Gironde) fortement impactés par les activités de surf et de baignade.

3.3.1 Focus sur les données du SAMU Pyrénées-Atlantiques (64)



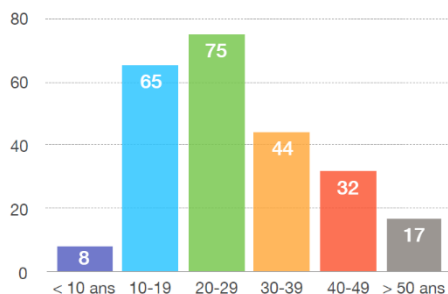
Ce SAMU a établi une synthèse des admissions liées à l'activité surf sur son territoire de régulation compris entre Souston et Hendaye et comprenant 50 postes de secours.

253 admissions y ont été enregistrées pour du surf (concernant une personne de sexe masculin dans 70% des cas). En 2006 le docteur Barucq en dénombrait 130.

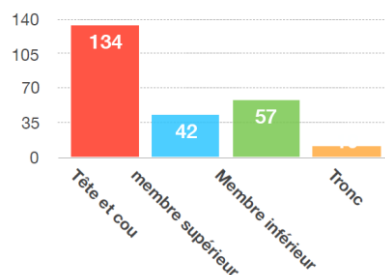
Aucun décès n'est constaté cette année.

Le SAMU 64 fait principalement apparaître :

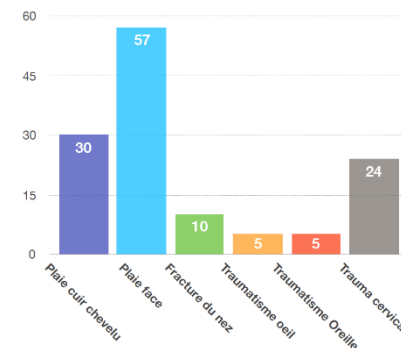
Pyramide des âges :



Les parties du corps blessées :



Les traumatismes de la tête et du cou :



La population entre 10 et 29 ans est majoritairement concernée. Les blessures à la tête sont de loin les plus fréquentes.

Le port du casque, déjà préconisé dès 2006 par le Dr Barucq, semble incontournable pour la population des débutants surfant dans des zones surpeuplées mais pas uniquement. Force est de constater que cette recommandation tarde à être suivie.

3.3.2 FOCUS sur les données du SAMU Gironde (33)



Les travaux des Docteurs Simonet et Tellier du SAMU 33 ont attiré l'attention du SNOSAN. Leur service est particulièrement impacté en saison estivale par les accidents de noyade et de surf le long de la côte aquitaine.

De leurs observations entre le 1er mai et le 31 octobre 2019, entre les communes du Verdon et de Biscarosse, il ressort que le SAMU a connu:

- 280 interventions au total, dont 87 à Lacanau et 76 à Lège-cap ferret.
- 160 évacuations via un VSAV ou un hélicoptère.
- 150 causées par la pratique du surf dont 74 cas concernent des traumatismes et des plaies au niveau du cou et de la tête.
- 115 accidents ont eu lieu dans le shore break (vagues de bord) occasionnant notamment 2 accidents graves : 1 tétraplégie et 1 arrêt cardiaque traumatique.

La densité des opérations de ce type a conduit le Docteur Tellier à élaborer un outil prédictif permettant l'anticipation des courants de baines justifiant ainsi la mise en astreinte du Dragon 33 à Lacanau (et non à Mérignac) afin de gagner un temps précieux pour des cas de noyades notamment.

Le groupe de travail du SNOSAN recommande l'utilisation et le développement d'outils prédictifs de ce type en tenant compte des spécificités des différentes façades maritimes.

3.4 Conclusion et préconisations sur les loisirs nautiques :

- ❖ Aider à la création et diffusion d'outils d'affichage lors de conditions météorologiques à risques.
- ❖ Aider à la communication ciblée sur les secteurs géographiques dont les différents paramètres peuvent être accidentogènes (estuaires, zones de forts courants, particularités bathymétriques, etc.).
- ❖ Encourager et étudier des outils de prédictions de noyades, baïnes et vagues de bord dans des zones test.
- ❖ Renforcer les affichages d'informations sur les différents accès aux plages. (Proximité des zones surveillées, horaires etc.)
- ❖ Persévérer sur la communication d'axes de prévention liés à l'isolement par la marée (en amont des fins de semaine).
- ❖ Adapter les contenus de formation aux nouvelles pratiques.
- ❖ Conseiller de ne pas pratiquer la chasse sous-marine en solitaire.
- ❖ Maintenir les Journées d'Information Plongée avec les professionnels.
- ❖ Insister sur l'intérêt du port du casque en surf.

Crédits photos :

Couverture : à partir d'images issues d'Adobestock, Image'in (à gauche), Charles de Lisle (au centre), Dmytro (à droite)

E-foil : Takuma



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*
